

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT DE LA MOSELLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK****SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	8

L'an deux mille vingt-quatre le 23 septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël
IMMER Alain

SIVEC Jean
OGER Isabelle
THILL Céline

VALANCE Bénédicte
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe REUTER Olivier

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

DEBAILLEUL Delphine

VIEIRA Christophe

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2024 – 875 Action sociale - Hébergement Personnes Handicapées

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que par courrier du 03 juin 2024, le Département a informé que conformément aux dispositions des articles L 132-1, R 132-1 du code de l'Action Sociale et des Familles et en application du décret n° 2005-725 du 29 juin 2005, du renouvellement d'une prise en charge partielle des frais d'hébergement en internat qui a été accordée au titre des aides à l'Hébergement des Personnes Handicapées pour une personne de la commune, pour la période du 01/05/2024 au 30/04/2034 ; (dossier SOLIS 222948).

Monsieur le Maire propose au Conseil d'apporter également un soutien au titre des Actions Sociales, pour cette personne lourdement handicapée nécessitant un hébergement en établissement spécialisé.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et pouvoirs,

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 € à la famille concernée par la prise en charge partielle ci-dessus mentionnée, du Département, en complément de l'aide du département ; cette somme sera imputée à l'article 651128 du budget « Handicapés - aides autres » ;

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue du versement de la subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 30 septembre 2024

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 30/09/2024

Le Maire,